



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JUIN 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 3
Absents : 3
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT-NEUF JUIN à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 23 JUIN 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Elisabeth MOLLARD, Mme Noëlle GRAVAUD.

ABSENTS EXCUSES : Mme Peggy LE BRUCHEC (donne pouvoir à François BARBIER), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Etienne JACQUET, Antoine BOISSET

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DANS LE CADRE DU PARTENARIAT ENTRE ASTERS ET LA COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE
DEL2023-78**

Rapporteur : François BARBIER

Dans le cadre de la gestion de son environnement et de la présence sur son territoire de la réserve naturelle protégée, la COMMUNE des CONTAMINES-MONTJOIE travaille en collaboration constante avec ASTERS, mandatée à cet effet en tant que gestionnaire de la réserve naturelle de la commune des CONTAMINES-MONTJOIE pour le compte de l'Etat.

A cet effet notamment a été créée une salle « Espace Nature au Sommet », permettant aux visiteurs de découvrir tout au long de l'année, la richesse du territoire préservé, afin de les sensibiliser à la préservation du site protégé de la Réserve Naturelle de la commune.

Une première convention avait été conclue en 2017 pour une durée de 5 ans, renouvelable tous les ans tacitement. Suite à la dénonciation de cette convention par la Commune des Contamines-Montjoie, il convient de conclure une nouvelle convention.

Cette nouvelle convention est conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable tacitement par année. Cette mise à disposition valorisée au prix de 800 € par mois est consentie à titre gracieux.


A noter que la présente convention sera résiliée de plein droit lorsque le projet du centre-village de la commune des Contamines-Montjoie sera réalisé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE:


Pour : 8	Contre : 1 (B. Doligez)	Abstention : 2 (J.L. Mattel M. Bouvard)
-----------------	------------------------------------	--

- ARTICLE 1 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi que tous document s'y rapportant.

En Mairie, le 29 juin 2023
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 29 juin 2023
Le Maire,
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le